
HUMBERTO CARRASCO: Est-ce que vous pouvez m'aider, s'il vous plait. J'ai des problèmes pour rentrer dans la salle Adobe Connect. Si Silvia pouvait s'occuper de l'ordre du jour à ma place, ce serait parfait. Merci.

SILVIA VIVANCO: ...

HUMBERTO CARRASCO: Terri, s'il vous plait. Est-ce que vous pouvez commencer l'appel ?

Allez-y, Terri.

TERRI AGNEW: Parfait. Nous allons commencer l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel mensuel de LACRALO. Nous sommes le 19 septembre 2016, il est 23 h 00 UTC.

Sur cet appel aujourd'hui, nous avons Adrian Carballo, Emmanuel Alcantara, Harold Arcos, Favrizio Modica, Alfredo Lopez, Andres Piazza, Antonio Medina, Christian Casas, Marcelo Telez, Martin Borgioli, Carlos Vera, Christelle Vaval, Ricardo Holmquist, Vanda Scartezini, Diego Acosta Bastidas, Maritza Aguero, Lito Ibarra, Humberto Carrasco, Emilio Lo Prete, Fatima Cambronero et Alberto Soto.

Sur le canal anglais, nous avons Hamzah Haji et Bartlett Morgan, et sur le canal portugais, Aida Noblia.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons les excuses de Leon Sanchez, Carlos Dionisio Aguirre, Sergio Salinas Porto.

Le staff, nous avons Silvia Vivanco, moi-même et Albert Daniels.

Nos interprètes espagnoles sont Claudia et David, et nos interprètes de portugais, Bettina et Esperanza et le français, Camila et Claire.

Je vais demander aux participants de prendre la parole, de donner leur nom avant de prendre la parole pour permettre aux interprètes de les identifier sur l'autre canal et maintenant, je donne la parole à Humberto.

Humberto, vous avez la parole. Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Terri. Maritza, est-ce que vous pouvez, s'il vous plait, commencer par afficher l'ordre du jour sur l'écran ?

MARITZA AGUERRO: Merci. Nous allons commencer cet appel en abordant trois problèmes. Le premier s'appelle les controverses en matière de propriété intellectuelle sur les plateformes numériques. Cette présentation sera faite par Fabrizio Modica, qui est un avocat du Paraguay.

Ensuite, nous allons entendre la présentation sur les étiquettes ASCI de deux caractères que va faire Andres Piazza, le Président de [Inaudible], et ensuite, nous conclurons cet appel par la présentation sur les chartes de principe de la société de l'information de la République dominicaine.

Après ces trois présentations, nous entendrons les commentaires sur le processus de révision de l'ALAC, concernant LACRALO. Et cette présentation sera faite par Rosa Delgado, membre d'At-Large. Ensuite, nous entendrons le rapport de LACRALO que fera Humberto Carrasco, et ensuite, nous passerons aux thèmes divers.

Bien, je vous rends la parole. Humberto, allez-y.

HUMBERTO CARRASCO: Bien. Alors, l'ordre du jour est adopté et nous allons maintenant commencer par la première présentation que va faire Fabrizio Modica, qui va parler des controverses en matière de propriété industrielle sur les plateformes numériques.

FABRIZIO MODICA: Merci beaucoup, LACRALO, de m'avoir donné la possibilité de participer à cette téléconférence. Je vous félicite pour cette initiative.

Et maintenant, nous allons parler du problème qui nous concerne. Nous avons ici un problème très important pour moi, surtout parce que ce problème donne lieu à des controverses qui sont tout à fait courantes. Je vais me focaliser aujourd'hui sur des problèmes liés aux marques et dans les médias sociaux notamment. Nous devons aussi ajouter qu'au Paraguay nous avons une législation qui est tout à fait récente sur ce thème. Nous n'avons pas encore eu d'affaires de ce type présentées devant la cour.

Donc, je vais vous parler de thèmes liés à l'autorégulation en tant qu'avocat et le fait qu'on doit travailler avec d'autres avocats sur ce thème, et les conclusions que nous avons tirées.

Je vais d'abord vous dire, vous parler brièvement de l'origine des médias sociaux et de ce que nous appelons le réseau web 2.0 ou le Web 2.0. Si on parle de l'histoire d'Internet, avec l'utilisation traditionnelle de l'Internet, on avait une série de pages avec des adresses qui nous menaient aux noms de domaine, ce sont les pages web. Et puis, on peut aussi avoir accès à un grand nombre de documents, d'images, etc. Donc, à l'origine, on était consommateur passif.

On avait des informations qui étaient présentes sur le Web et cela donnait lieu à mon interaction. Ensuite, cela a évolué et on a vu apparaître le réseau 2.0, ce Web 2.0, qui a donné la possibilité d'avoir davantage d'activités. L'utilisateur n'est plus un simple spectateur, il devient quelqu'un de plus actif et il peut envoyer des commentaires, lire des articles, regarder des films. Mais on peut aussi créer ses propres contenus sur le Web, et il y a donc une série d'interactivités possibles, parce que les créateurs de ses contenus sont des utilisateurs qui créent des contenus.

Donc, nous avons ce Web 2.0 qui a été créé avec une série d'avantages concernant par exemple, un coût réduit, pas de restrictions quant aux zones, à l'endroit où se trouver et à leur qualité, ce qui a donné lieu à l'apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles parties prenantes.

Je vais maintenant vous parler de résultats statistiques concernant les utilisateurs sur ces réseaux sociaux en 2016. Comme vous le voyez, la page de Facebook a 1,5 milliard d'utilisateurs. Ensuite, la compagnie qui

suit Facebook, c'est YouTube avec 1 milliard, et ensuite on a Google avec 540 millions. Je ne pense pas que Google arrive à ce chiffre, mais en tout cas... Et ensuite, on a Instagram qui a beaucoup évolué ces dernières années avec 400 millions d'utilisateurs, puis on a Twitter avec 320 millions d'utilisateurs dans le monde, ensuite on a Pinterest 100 millions et LinkedIn comme médias sociaux, qui a une croissance exponentielle ces dernières années.

Quelque chose que je voulais aussi vous dire, quand à ce classement, c'est que comme vous le voyez, les réseaux sociaux actuels les plus importants nous permettent d'utiliser le SnapChat, qui est très, très populaire auprès des jeunes de 18 à 20 ans ou de 15 à 20 ans. Et ici, on ne sait pas très bien si c'est une plateforme virtuelle, comme cela figure ici. On peut considérer en tout cas qu'il y a un grand nombre d'utilisateurs. On arrive sûrement à 1 milliard d'utilisateurs.

Je vais maintenant passer à la prochaine diapo. Un des principaux problèmes qui surgit lorsqu'on parle des médias sociaux est le fait qu'on se réfère aussi à des compagnies. Des compagnies utilisent ces réseaux pour fournir des services et on a constaté qu'il y avait des changements dans la publicité par exemple. On ne voit plus autant de publicité à la télé ou dans les journaux.

À l'origine, il y avait un espace limité, par exemple sur Google. Maintenant, les publicités sont beaucoup plus interactives, on les voit aussi sur les médias sociaux. Et comme il y a un grand nombre d'utilisateurs qui utilisent ces services, la question qu'on peut se poser est : comment les compagnies peuvent-elles utiliser ces médias sociaux

à leur profit ? Comment est-ce que cela peut profiter à leur marque, à leur entreprise ?

Lorsqu'on parle de networking sur les réseaux sociaux, de réseautage, on parle de tout ce qui est associé à ces réseaux sociaux. Dans les réseaux sociaux, on voit une série de font page qui est très courante. Par exemple, dans le cas de Facebook, on voit qu'il s'agit de mini-pages web qui sont créées au sein de plateformes qui permettent aux utilisateurs de se connecter directement avec d'autres utilisateurs.

Il y a bien sûr une série de règles à respecter, établies par Facebook par exemple, pour qu'on puisse être le propriétaire d'un Font Page et de mettre en contact avec les autorités de Facebook.

On peut être quelqu'un de connu pour avoir ces Font Page ou autre. Une des caractéristiques de Font Page est qu'on peut interagir, on peut écrire des choses sur le mur, on peut voir des vidéos, on peut partager des promotions avec les différents contacts de cette Font Page, et donc c'est comme cela qu'on fait de la publicité et qu'on en tire un profit pour une marque.

Il y a ensuite, comme Facebook, il y a d'autres réseaux sociaux qui utilisent ce type de système. Il y a des questions qu'on peut se poser et que je voudrais vous poser. J'espère qu'on pourra y répondre après cette présentation ou au cours de cette présentation. Que doit-on faire lorsque les utilisateurs postent ou envoient des commentaires négatifs sur le mur de la Font Page? Que faire quand un tiers, un ex-employé ou usager décide de créer une Font Page parallèle en utilisant le nom, l'image commerciale ou la marque de la compagnie? Et que faire lorsque quelqu'un d'autre utilise une Font Page à son avantage?

Nous allons maintenant nous focaliser sur les réglementations des réseaux sociaux. Il est clair qu'Internet est un no man's land et c'est pour cela qu'il y a des règles qui doivent être établies et auto-établies. Un des critères est qu'on peut avoir accès à...

Donc, on a certaines réglementations qui s'appliquent en fonction des pays, chaque pays a ces propres réglementations. Lorsqu'on a une gouvernance, un contrôle, cela se fait par une autorégulation. Donc, les réseaux sociaux devraient établir des mécanismes de contrôle sur leur propre réseau. Il faut ajouter que les cas d'autorégulations, d'autoréglementations les plus courants proviennent des accords pour les utilisateurs finaux. Ce sont des utilisateurs qui se mettent d'accord et qui s'engagent à respecter certaines [Inaudible] politiques.

Par conséquent, cela n'est pas seulement lié aux marques, mais aussi en général on doit utiliser correctement ces médias sociaux et la publicité devrait aussi respecter l'utilisateur, et par conséquent, l'utilisation du matériel.

Sur Twitter, on ne devrait manquer de respect aux utilisateurs, parce qu'à ce moment-là on aurait une violation, un viol de notre politique.

Il n'est pas nécessaire de dire quels sont les intérêts des utilisateurs finaux puisqu'il suffit de savoir qu'il y a certaines politiques qui ne doivent pas être violées ou enfreintes. Dans certains cas, ces médias sont les juges et les parties en même temps, et ils vont appliquer et suivre leurs propres règles. Ils disent aussi qu'ils vont répondre à des plaintes légitimes et des décisions se feront dans les limites de la loi.

Cela veut dire que nous serons nous-même ceux qui vont déterminer si un contenu est en train d'enfreindre ces politiques ou pas. En ce qui concerne Facebook, il y a un système d'autoréglementation beaucoup plus simple. Il s'agit de la protection des droits d'une autre personne. Cela veut dire qu'on demande aux gens de dire qu'ils ne vont pas enfreindre les droits des autres et c'est très clair. Lorsqu'on dit qu'on va retirer un contenu ou des informations qu'on considère comme étant en train de violer ce type de politiques, c'est-à-dire que même si cela ne peut pas être contesté, si on pense que ce matériel peut être contesté on a le droit de retirer ce contenu du Web même si... Sans avoir besoin de dire à l'autre partie que ce contenu est en train de violer notre loi.

Donc, Facebook nous montre quelques outils pour retirer leur propre contenu. C'est un système qu'ils ont et ils considèrent qu'ils peuvent donc supprimer un contenu lorsqu'ils considèrent que ce contenu va à l'encontre des droits d'une personne et enfreint ses droits.

Une des questions liées à tout ce que nous avons analysé aujourd'hui au niveau de ces thèmes que je suis en train de vous présenter... Je vais vous parler de la loi paraguayenne bien sûr. On peut dire qu'il y a pour les marques...

Les droits des marques sont plus ou moins les mêmes dans plusieurs pays de notre région. Au Paraguay par exemple, il y a quelque chose de très intéressant que je vais vous expliquer maintenant. Lorsqu'on parle du viol de la violation des marques, on parle en général d'une imitation, d'une contrefaçon. Si vous achetez un produit et qu'on utilise la marque sans autorisation du propriétaire de la marque, l'utilisateur va penser qu'il achète quelque chose de la marque réelle. Par exemple, il va

acheter des habits Nike qui sont une contrefaçon de la marque, des habits de cette marque, avec une marque imitée. On a l'impression qu'ils sont véritablement de cette marque, mais c'est une contrefaçon.

Normalement, lorsqu'il y a une violation de marque en ligne, on mentionne la marque d'une tierce partie dans un but informationnel qui peut devenir une utilisation abusive, et c'est là que la violation d'une marque a lieu et entre en jeu.

La loi paraguayenne et celle des autres pays montre une réglementation, une loi très intéressante, qui s'applique aussi aux marques non-commerciales. L'article 84 de notre loi sur les marques qui stipule que si l'on... Qu'on fera une infraction si on utilise le droit d'un titulaire d'une marque enregistrée. Donc, si on utilise un signe identique ou similaire à celui de la marque à ce moment-là, on a une violation.

Si vous utilisez une marque, la marque de quelqu'un d'autre, même si vous n'essayez pas de vendre le produit, si seulement vous montrez le symbole de cette marque, vous abusez et vous commettez un abus et une violation pour cette marque. Nous avons aussi des articles portant sur la concurrence déloyale, même s'il n'y a pas de violation par rapport à la marque, cette action contre, à l'encontre de quelqu'un d'autre, d'une marque sera aussi considérée comme une violation du droit d'un tiers. L'article 81 s'applique exactement à l'utilisation de marques de tiers sur Internet et cet article dit : « l'utilisation, la propagation, l'indication de marques visant à dénigrer les utilisateurs sera considérée comme une violation. »

Nous allons maintenant parler de la limitation de la responsabilité, c'est-à-dire que s'il y a une marque qui est en ligne, quelles sont les

limites établies par Facebook, par exemple, pour l'utilisateur. Ici, vous voyez que Facebook est très catégorique en termes de la restriction de la responsabilité. Si quelqu'un vous poursuit en justice, nous serons responsable pour vous en tant qu'utilisateur et vous en tant qu'utilisateur, vous aurez une compensation, une indemnité pour les dommages que vous auriez soufferts à travers cette publication et au niveau de votre marque. Maintenant, qui est Facebook ? Pourquoi est-ce qu'ils peuvent dire qu'ils ne seront pas responsables et qu'ils rendront quelqu'un d'autre responsable dans ce cas-là ? C'est l'un des principaux problèmes que nous avons constaté. Il y a beaucoup de législations qui parlent justement de cette responsabilité et où on va voir surgir ce problème.

Le deuxième thème qui est important lorsqu'on parle de responsabilité pour l'utilisation d'un contenu en infraction, pour les réseaux sociaux, lorsqu'on a une violation d'un tiers, les réseaux sociaux normalement sont bien protégés. Et donc s'il y a un problème, ils vont fournir une solution à l'utilisateur, mais si le dommage de cette partie n'a rien à voir avec cette compagnie, quelle sera la responsabilité du média social dans ce cas-là ?

Le Paraguay, comme l'Union européenne, a adopté une loi de commerce électronique avec plusieurs paragraphes : l'utilisation de l'Internet, etc. Mais l'ensemble de cette loi régit le régime de responsabilité des fournisseurs de biens et de services dans lesquels nous avons quatre catégories : le fournisseur de services intermédiaires, le fournisseur de services d'hébergements de données des médias sociaux et dans le cas de l'intermédiation, ce sont les services d'Internet qui sont fournis. Ensuite, on a les fournisseurs de liens : ça peut être un

média social, un lien qui renvoie à un autre site, ensuite les fournisseurs de services de copies temporelles, c'est-à-dire le moteur de recherche.

Quand on parle des médias sociaux, quelle est la responsabilité des médias sociaux lorsqu'on va présenter un contenu qui met en jeu une tiers personne ? La loi est très claire dans ce cas-là. Les médias sociaux ne seront pas responsables lorsque les données qui seront hébergées... Lorsque le fournisseur ne sera pas responsable et le service ne sera pas responsable pour le fournisseur. Les médias sociaux...

HUMBERTO CARRASCO: Maritza, excusez-nous. Nous n'avons plus de temps. Est-ce que vous pouvez répéter notre ordre du jour ? Nous sommes en retard.

FABRIZIO MODICA: Je suis en train de conclure, c'est la dernière partie de ma présentation.

Ok. Donc, les exigences sont d'abord que cette personne ne doit pas savoir que cette activité a lieu ou si cette personne était au courant. Le fournisseur doit retirer toutes ces données, mais si ce n'est pas le cas, si quelqu'un enfreint mes droits et ma marque, et que Facebook ne fasse rien à ce moment-là, Facebook sera responsable.

Je voulais aussi mentionner des cas sur les pages web et sur les pages Facebook. Par exemple, c'est le nom d'une marque qui s'appelle Figo, qui est très connu au Paraguay. Certains utilisateurs ont créé des pages qui nous arnaquent et parce qu'ils n'étaient pas contents de la page, ils n'étaient pas satisfaits de cette page Figo, et donc ils ont créé cette page pour critiquer Figo et ils ont essayé d'éliminer certains contenus

qui ne respectaient donc pas leur marque et Figo a dit qu'il ne s'agissait pas d'une empreinte, mais qu'il s'agissait d'utilisateurs contrefaits. Ce n'était pas de véritables utilisateurs. Après il y a eu donc une... On a annoncé que cela était un dommage pour la marque, mais qu'il s'agissait d'une liberté d'expression, d'une question de liberté d'expression. Donc, d'autres utilisateurs ont parlé de tout cela en disant que ce n'était pas un abus et donc on n'a pas pu poursuivre ces utilisateurs, et ils n'ont pas pu être présentés devant les tribunaux.

Voilà, je m'excuse. Je n'ai plus le temps. Je ne peux pas finir et vous donner toutes les explications que j'avais prévues. Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup. Nous sommes navrés d'avoir été obligés d'écourter votre présentation et de vous interrompre, mais nous n'avons pas suffisamment de temps aujourd'hui pour entendre toute votre présentation. Merci beaucoup.

Maintenant, nous allons passer au point suivant et nous allons donner la parole à Fabrizio.

FABRIZIO MODICA: Merci. Je partagerai avec vous mon adresse courriel dans la dernière diapo au cas où vous auriez des questions, comme ça vous pourrez me contacter.

HUMBERTO CARRASCO: Merci. Alors, vous avez la parole, monsieur Andres Piazza.

ANDRES PIAZZA:

Bonsoir Humberto et bonsoir tout le monde. Merci Maritza de m'avoir appelé et merci de m'avoir renvoyé tellement de rappel pour que je n'oublie pas de me connecter aujourd'hui.

Je me réunis avec vous, les membres de LACRALO, de temps à autre et je viens faire des présentations, mais me voilà pour la première fois cette année. Cela fait un nombre d'années déjà que je fais partie de la communauté et je travaille beaucoup avec les adresses et avec les noms et les réseaux sociaux.

Je viens parler au nom de la TLD qui est le nom de premier niveau de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui représente les TLD régionaux. Je fais partie d'une organisation qui siège en Uruguay. En ce moment, nous faisons l'objet d'une révision organisationnelle, et ce que je vais présenter maintenant sont des références à certains des sujets principaux, dont l'un a attiré notre attention.

Donc, je suis là pour écouter quels sont vos avis pour qu'on puisse dialoguer de la question. Nous avons dix minutes, mais j'espère que vous aurez beaucoup de questions, parce que nous avons beaucoup d'informations à discuter.

La TLD rassemble un groupe de TLD, et donc dans ce regroupement, nous essayons de montrer le consensus parmi nos membres. Je sais que des fois il est très difficile d'avoir un consensus entre tous. Il y a des personnes qui sont peut-être au Salvador, qui ont un avis qui diffère de celui des personnes qui peuvent être ailleurs. Mais spécifiquement, concernant le cas du Salvador, ils ont fait beaucoup d'efforts très

enrichissants et beaucoup de contributions enrichissantes pour notre débat.

Au cours de notre travail, nous collaborons avec différentes institutions de réglementation et des organismes de différents pays, et nous savons qu'il y a des fois des personnes qui ne peuvent pas être correctement représentées. Il y a des personnes qui n'ont pas d'adresse de courrier électronique et ne savent même pas ce qu'est l'ICANN.

Donc, comme vous savez, au niveau général, les ccTLD de chaque pays ont différents problèmes avec la communauté d'utilisateurs. La communauté habituellement s'exprime au sujet de ces considérations et en matière de gTLD, nous avons créé un groupe de travail communautaire du CROPP. Nous avons partagé avec vous le lien ici pour que vous puissiez ... à l'espace de travail de ce groupe de travail. À partir de ce groupe, nous avons beaucoup travaillé sur les étiquettes ASCII à deux caractères.

J'essaierais de présenter rapidement le travail de ce groupe, parce que la TLD s'inquiète du fait qu'il pourrait y avoir des questions liées aux codes de pays qui pourraient avoir un impact sur les gTLD. Donc, la TLD, sur la base de ce groupe de travail de politiques, qui travaille avec les différents registres, croit que ce registre ne devrait pas être ouvert. Il y aura sans doute davantage de complexité au niveau de l'enregistrement des DNS, et les ccTLD pour la plupart des cas sont le domaine de premier niveau sous lequel les utilisateurs enregistrent leur nom de domaine. La communauté a déclaré que le processus d'enregistrement devrait être plus simple et que les ccTLD devraient être responsables envers leur propre communauté. En même temps, il se pourrait que les

propres communautés des ccTLD veuillent travailler davantage sur la capacité de l'organisation de travailler avec la communauté.

Il existe un principe lié à la nécessité de ressources et de mise à disposition de ressources au niveau de la communauté, et cela est la disponibilité des ressources pour les utilisateurs finaux. Donc, s'il y a des nouveaux enregistrements similaires liés aux codes de pays, il pourrait y avoir des lois qui n'ont pas assez de jurisprudence pour décider sur la matière. Dans ce cas-là, les gouvernements devraient s'informer de ce type de conflits pour essayer de décider comment le conflit pourrait être réglé de manière à ce que toutes les parties aient la possibilité de régler ces conflits. J'essaie de résumer un peu, ce n'est donc peut-être pas très clair, mais j'essaie d'accélérer parce qu'on n'a pas énormément de temps.

Concernant les sources, par exemple, l'idée serait que tout le monde puisse être satisfait des informations utilisées pour fonder notre étude. Notre groupe de travail vise à faire des commentaires, surtout en matière de représentation. Nous avons des personnes de l'Argentine pour lesquelles l'enregistrement a changé. Nous avons des personnes d'autres organismes de différents pays qui sont tous représentés au sein de notre groupe, la TLD. Ils ont tous un représentant auprès de la TLD.

Pourtant, nous n'avons pas eu beaucoup de participation At-Large, surtout au niveau de notre région. Nous n'avons pas eu de participants qui représentent At-Large au sein du groupe. Cela nous inquiète, parce que l'idée est d'avoir une étude collective dans l'intérêt de notre communauté. Cela est surtout lié aux aspects financiers, puisque tout ce que nous faisons a un impact du marché.

INTERPRÈTE: Je m'excuse pour ceux qui sont connectés au canal espagnol, parce je suis enrhumé.

ANDRES PIAZZA: À ce point-là, je voudrais ouvrir le dialogue pour pouvoir écouter quelles sont vos questions. J'espère avoir attiré votre attention, surtout en raison de notre sujet d'étude. Au sein de LACTLD, nous croyons qu'il devrait y avoir des discussions communautaires et que toute décision prise concernant les politiques et l'élaboration de politiques devrait non seulement se fonder sur un commentaire, mais plutôt qu'il devrait y avoir une discussion avec toutes les parties prenantes impliquées. Nous voyons qu'il y a d'autres parties prenantes qui pourraient avoir d'autres avis.

Et par conséquent, je voudrais savoir ce que vous pensez. Alejandro, je pense que vous aviez un commentaire. Est-ce bien le cas ? J'aimerais bien vous écouter, Alejandro.

HUMBERTO CARRASCO: Merci Andres. Votre présentation a été courte, ce qui nous laisse le temps d'écouter les questions des participants. Maritza, y a-t-il des questions sur le chat ?

MARITZA AGUERO: Alejandro Pisanty a écrit un commentaire qui dit : « Au Mexique, le gouvernement a lancé une consultation au sujet des noms à deux caractères et autres et a organisé des discussions entre l'ISOC Mexico,

les membres mexicains du GAC, [inaudible] et l'AUIA se sont exprimés de manière similaire à ce que décrit Andres Piazza. Nos principes énoncés étaient techniques d'At-Large afin d'éviter qu'il y ait des confusions pour les utilisateurs. Nous avons beaucoup travaillé au niveau de LACRALO de par le passé, mais je pense que nos travaux étaient aussi utiles que prévu.

ALEJANDRO PISANTY: Pour compléter mon commentaire, bonjour à tous. Vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui, on vous entend.

ALEJANDRO PISANTY: Je voudrais ajouter quelque chose à mon commentaire sur le chat. Et c'est le fait qu'Andres parlait des activités au sein de ce nouveau groupe qui travaille sur des restrictions, ce que nous soutenons. Il y a beaucoup de références sur nos principes fondamentaux comme la conservation de ressources par exemple, mais il y a beaucoup d'opportunités des utilisateurs, ce qui veut dire que la réglementation pourrait être un obstacle pour les utilisateurs qui n'ont pas autant d'informations que nous.

Lorsque nous faisons des présentations auprès des autorités mexicaines, cela nous permet, dans la mesure du possible et avec autant de clarté possible, de maintenir les noms. Par exemple, lorsqu'une personne veut enregistrer le nom d'un pays en tant que domaine, le gouvernement est déjà au courant du fait que ce nom de

domaine correspond à un pays qui est enregistré sur la liste des noms enregistrés.

Le gouvernement mexicain par exemple, à partir de notre initiative, a commencé à répondre de manière positive lorsqu'un utilisateur souhaitait enregistrer un code à deux lettres qui correspond à un pays, par exemple dans le cas de .MX, Pour nous, ce n'est pas uniquement un ccTLD, mais c'est également un identificateur qui permet au titulaire de noms de domaine de demander des services.

Donc, nous avons des services de serveurs, de noms de domaines de premier niveau, de courrier électronique et nous devrions nous assurer à ce que tous les pays aient le type d'informations nécessaires. LACRALO devrait tenir des discussions informées pour lui permettre de présenter des motions à ce sujet, comme par exemple [] du Salvador dont nous parlait Andres.

ANDRES PIAZZA:

Merci Alejandro de cette contribution. Je tiens à dire que le Mexique est l'un des membres les plus actifs de LACTLD et il semblerait que les discussions internes que nous avons tenues au sein du groupe ont été très enrichies grâce aux contributions du Mexique et que la collaboration avec le Mexique serait donc très enrichissante pour notre groupe.

Je ne sais pas si on a le temps pour ce que je vais proposer, mais s'il y a des discussions qui diffèrent des vôtres, on devrait d'abord valider cela et puis, s'il y a une vision commune de cela – et ce que j'imagine en tant que membre de cette communauté je pourrais partager mon avis, mais

je suis ouvert à la discussion de toutes questions concernant les expressions régionales. De même, on devrait permettre aux autres utilisateurs en dehors de nos régions de se joindre à nos discussions pour écouter quel est leur avis.

HUMBERTO CARRASCO: Merci Andres. Il me semble que nous pouvons tenir une discussion à ce sujet à un autre moment et il me semble que ce sujet est très important, est très intéressant et que nous pourrions donc créer une liste de diffusion, une liste de discussion pour travailler ensemble afin d'essayer de définir quel est l'avis des membres de LACRALO.

ANDRES PIAZZA: Humberto, je suggère que vous désignez un nombre de personnes de votre communauté et par exemple, je vois qu'Alejandro soutient cette motion de soutenir la déclaration de LACTLD. Or, il faut ajouter qu'on doit pouvoir suivre cette discussion et si vous aviez un ou deux délégués qui puissent parler avec moi ou avec d'autres personnes, on pourrait peut-être avoir une vision commune de la question, puisqu'il s'agit d'une question qui évolue. Cela dépasse l'engagement originel.

HUMBERTO CARRASCO: Il me semble que c'est une très bonne idée, Andres. Nous avons collaboré avec vous pour essayer de marquer une différence et je pense absolument que la motion d'Alejandro Pisanty est une motion qui est d'intérêt et qui est importante – d'ailleurs, je la soutiens. Il me semble que c'est une idée excellente de désigner une ou deux personnes de la communauté qui s'apprête à travailler là-dessus et à travailler avec les

personnes qui ont sensibilisé les utilisateurs autour du monde et dans d'autres pays comme le Mexique. Êtes-vous là ? Vous m'entendez ? Oui. Bien. Alberto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO:

J'ai une suggestion à faire concernant ce que disait Alejandro. Il me semble qu'au niveau des réunions du secrétariat, tant le Président que le secrétaire, peuvent discuter avec les autres RALO pour partager leurs expériences et pour évaluer quelle est l'expérience avec le nombre de caractères, de domaines à deux caractères. Il faudrait donc préciser quelles sont les différences ou les points de conflit ou de confusion au niveau des domaines.

HUMBERTO CARRASCO:

Merci Alberto. J'en prends note. Maritza, pourriez-vous me dire s'il y a d'autres personnes qui veulent poser des questions à ce sujet ?

MARITZA AGUERO:

Effectivement, nous avons d'autres commentaires sur le chat, mais il n'y a plus d'autres questions. Alberto Soto, je ne sais pas si c'est une vieille main ou si c'est une nouvelle question.

Alberto, pourriez-vous préciser cela ? Bien.

ALBERTO SOTO:

C'était une vieille main.

HUMBERTO CARRASCO: Maritza, dans ce cas-là, la motion d’Alejandro Pisanty était de soutenir la déclaration de LACTLD. Donc, voilà une action à suivre. Deuxièmement, il y avait l’idée de désigner deux personnes pour qu’elles travaillent au sein de ce groupe. Voilà la deuxième action à suivre et nous avons également une suggestion d’Alberto Soto qui propose que l’on discute avec d’autres RALO pour voir comment nous pourrions faire face à ces problèmes et à ces questions.

Cela dit, on devrait maintenant passer au point suivant de l’ordre du jour qu’est la présentation sur la charte ou la lettre de principe de l’ISOC en République dominicaine. C’est Emmanuel Alcántara qui va faire cette présentation.

ENMANUEL ALCÁNTARA: Vous m’entendez ? Merci. Bonsoir à tous. C’est un plaisir et un grand honneur de venir vous faire une présentation.

On nous a demandé de vous faire une présentation à travers laquelle nous voudrions partager avec vous un exercice intéressant que nous avons organisé en République dominicaine au sein de l’ISOC.

Notre but est d’avoir une charte de principes de l’ISOC en République dominicaine et je voudrais me concentrer sur le fait que cet exercice était réalisé non seulement en tant que chapitre local de l’ISOC, mais également au sein de la communauté At-Large.

Vous saurez peut-être que l’année dernière, depuis l’année dernière d’ailleurs, nous sommes en conformité avec toutes les exigences pour

être reconnu en tant qu'ALS et vers la fin novembre – début décembre de l'année dernière, nous avons finalement obtenu notre accréditation en tant qu'ALS. Tout au long de cette année, nous avons essayé d'intégrer, de nous intégrer ou de participer davantage aux activités d'At-Large, particulièrement à ce type d'appels.

Cela dit, que voulons-nous dire lorsque nous parlons d'une charte de principes ? Il me semble que cette charte de principes est une déclaration publique dans laquelle les composantes de notre groupe établissent les règles nécessaires pour nous orienter à mesure que nous travaillons dans le but de l'Internet Society en République dominicaine.

Comme vous le savez, la législation en matière d'Internet et de chacune des questions associées à Internet est un grand défi. L'Internet est une entité de transactions internationales : chaque pays qui utilise Internet a ses propres lois, qui varient d'un pays à un autre. Notre but était donc de rédiger une charte de principes qui fasse partie de notre loi ou qui remplace la loi dans cette matière.

Cette charte nous permettrait donc d'établir un cadre général qui nous permette de travailler mieux dans le but de la société. La charte travaille également avec une démocratie directe et nous devons légiférer, même s'il s'agit d'une démocratie participative, nous parlons maintenant ici de l'utilisation de la loi. Je voudrais savoir si vous m'entendez correctement à ce point-là, parce que je pense avoir des problèmes de connexion.

SILVIA VIVANCO:

Le son est peut-être un peu haché. Si vous pourriez parler plus près du micro, ce serait mieux.

ENMANUEL ALCÁNTARA: Vous m'entendez ? Tout semble être mieux maintenant. Alors, je continue. Comme je disais, nous avons favorisé l'initiative de créer une charte, parce que le fait de légiférer et de créer des lois pour réglementer les différentes questions concernant l'Internet et l'Internet Society constitue un défi en raison de la nature même de cette technologie.

Lorsque nous avons une charte, cela est plus facile que d'établir certaines règles qui devraient constituer les lignes directrices de l'Internet et de l'Internet Society en République dominicaine. De même, suivant les tendances récentes, cela nous permettrait de mieux agir au niveau de la société.

La rédaction et la délibération pour pouvoir rédiger et aboutir au résultat qui est cette charte a impliqué la collaboration avec toutes les parties prenantes ou tous les acteurs de la République dominicaine, et au cours de nos délibérations, nous avons échangé avec différentes personnes et nous avons eu la possibilité de faire valoir nos droits. Chacun des participants a ses réunions, chacun avait ses propres principes qui limiteraient cette charte que nous avons finalement créée en aout de l'année dernière. Vu que je n'ai pas beaucoup de temps, j'irais rapidement et vous raconterai quels ont les treize principes qui ont été inclus dans la charte. Après cela, nous allons passer aux questions-réponses.

Alors, principe numéro un : « L'Internet devrait être ouvert, libre – attendez, l'Internet doit être gratuit, ouvert, sécurisé, stable, inclusif, neutre et disponible pour tous. »

« Les droits de l’homme sont reconnus, protégés et encouragés au sein du réseau et en dehors de celui-ci pour toutes les personnes qui habitent en République dominicaine. »

« Il ne devrait y avoir aucune restriction pour l’accès à Internet. Il s’agit d’un droit universel pour toutes les personnes qui habitent en République dominicaine. ».

Principe numéro 4 : « L’Internet est une espace de dialogue ou il y a le droit à la liberté d’expression et le droit à l’accès aux informations, deux droits fondamentaux reconnus et consacrés dans la constitution de la République dominicaine. »

Numéro 5 : « L’Internet est un espace ou nous avons le droit à la vie privée et à l’honneur de droits fondamentaux consacrés dans la constitution de la République dominicaine. »

« Sur Internet, la diversité est garantie, ce qui comprend les espaces pour les minorités, pour la population vulnérable. »

Principe numéro 7 : « L’Internet encourage le développement du peuple dominicain. L’utilisation de l’Internet ouvre les portes à la connaissance, à l’éducation et aux idées. Les informations de l’État doivent être libres pour que les personnes puissent accéder librement à ces informations, sauf dans les cas et les exceptions de la loi. »

Principe numéro 8 : « L’Internet est un élément qui habilite le développement humain durable et il doit être obligatoire pour toutes les parties prenantes qui travaillent avec les efforts d’alphabétisation numérique et informationnelle. »

Numéro 9 : « La neutralité du réseau est le principe qui doit être assuré à toutes les personnes qui habitent la République dominicaine.

Dix : « Le renforcement de capacités est essentiel pour que les informations puissent être diffusées par les médias numériques de manière pour les connaissances et pour transformer ces informations, connaissances se centrant sur les populations vulnérables. »

Principe numéro onze : « Il est important de générer la confiance entre tous les utilisateurs d'Internet. La sécurité de l'information doit être mise en œuvre, tant au niveau du domaine public que dans le secteur privé.

Principe numéro douze : « Il est important d'établir l'institutionnalité dans la reconnaissance que la participation de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire la participation multipartite et d'importance, cela doit être coordonné avec le gouvernement qui coordonne les politiques numériques. »

Finalement, numéro 13 : « Nous devons créer ou utiliser un nouveau mécanisme d'évaluation pour ces principes et de mesure. Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Maritza, est-ce qu'il y a des questions, Maritza, ou des commentaires ?

MARITZA AGUERO: Il n'y a pas de questions.

HUMBERTO CARRASCO: Eh bien, nous allons donc donner la parole à ceux qui souhaitent poser des questions.

MARITZA AGUERO: Ricardo lève la main. Ricardo, allez-y.

RICARDO HOLMQUIST: J'espère que vous m'entendez bien. Ma question est pour Enmanuel : la République dominicaine propose qu'il y ait des parties prenantes ou que quelqu'un signe ? Est-ce que les parties prenantes ont signé cette charte ? Merci.

ENMANUEL ALCÁNTARA: L'initiative venait de l'ISOC de la République dominicaine et il y a eu une discussion au cours de laquelle les parties prenantes ont pu prendre la parole. Tous les secteurs étaient représentés : le gouvernement, la société civile et des citoyens ont aussi exprimé leur opinion. Et maintenant, nous sommes en train de faire une présentation pour valider cette charte. Nous essayons d'en faire la promotion auprès de la société en République dominicaine, mais aussi à l'étranger.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup. Je vois qu'il y a une question dans le chat de Fatima. Maritza, est-ce que vous pouvez la lire ?

MARITZA AGUERO: Question de Fatima destinée à Enmanuel : « Pourquoi l'on considère en ce moment qu'il était nécessaire d'avoir des principes spécifiques pour

la République dominicaine quand par exemple, il existe plusieurs ensembles de principes régionaux et mondiaux aussi qui existent déjà ?

ENMANUEL ALCÁNTARA: Merci beaucoup, Fatima, pour votre question. Je dirais qu'il n'y a pas de principes spécifiques ici. Nous pouvons ouvrir la discussion portant sur ces axiomes. Si on veut préparer une lettre de principes, une charte, on doit expliquer que l'intention était de fournir un cadre général de façon à guider les futures initiatives de tous types, qu'elles viennent du secteur exécutif, législatif, des tribunaux, peu importe.

HUMBERTO CARRASCO: Maritza, il n'y a plus de questions.

MARITZA AGUERO: Non. Mais Lito Ibarra vient de poser une question sur le chat : « Est-ce que vous attendez des actions concrètes de la part de certains acteurs - gouvernements, entreprises, académies, société civile - une fois que cette charte sera diffusée ? Par exemple, au niveau des lois, des projets, des demandes de coopération internationale, ce type de sollicitudes.

ENMANUEL ALCÁNTARA: Merci. A l'origine, nous n'avions pas pensé mettre en place des actions spécifiques. Peut-être que dans le futur, si cela est possible, nous pourrions incorporer des contributions qui pourraient être, qui pourraient nous permettre de garantir la durabilité à long terme.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup. Enmanuel, puisque il n'y a plus de questions, puisque nous n'avons plus de temps, je vais donner la parole au prochain intervenant. Rosa Delgado, vous avez la parole. Est-ce que vous nous entendez, Rosa Delgado ? Est-ce que vous pouvez me dire si Rosa est connectée, s'il vous plait ?

MARITZA AGUERO: Est-ce que vous, est-ce que l'on peut répondre à la question de Christelle en attendant que Rosa arrive ? Enmanuel, est-ce que vous êtes encore là ?

ENMANUEL ALCÁNTARA: Oui, je suis là.

MARITZA AGUERO: Christelle a posé une question sur votre présentation. Elle dit : « Que pense l'ISOC de la République dominicaine faire pour mettre en œuvre ces principes ? »

ENMANUEL ALCÁNTARA: Eh bien, nous pensons mettre en place ces actions en général. Par exemple, récemment, le Sénat a demandé une liste pour un projet de loi visant à protéger les données personnelles et la vie privée des personnes. Donc, cette charte va nous permettre, cette charte qui reconnaît au niveau interne d'un point de vue national, qui reconnaît ce qui est pour nous le droit à la vie privée et au respect de la vie privée et cela nous aide à établir notre position dans ce sens. Parce que nous avons été invités à participer à des audiences publiques avec le Sénat et

la mise en œuvre de ces principes maintenant sera faite étape par étape. L'objectif est de se focaliser sur les principes et de nous donner le droit à la parole et de voter aussi.

HUMBERTO CARRASCO: Est-ce que Rosa est prête ? A ce moment-là, on lui donne la parole.

ROSA DELGADO: Est-ce que vous m'entendez d'abord ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui.

ROSA DELGADO: Parfait. Bien. Alors si vous m'entendez, je vais commencer ma présentation. J'avais quelques petits problèmes avec mon ordinateur. Merci beaucoup pour votre invitation. Il est 2 h 00 du matin chez moi et donc, vous m'excuserez un peu si je suis un peu endormie. Je vais vous parler de la révision d'At-large 2015-2019. Merci pour cette invitation qui m'a été faite.

Je ne sais pas si vous savez que la communauté At-Large a mis en place, avec l'équipe de révision indépendante, une révision d'At-Large. Une fois que des experts internationaux ont été nommés – il s'agit d'une firme d'avocats qui va agir en tant qu'audit indépendant, ce projet a commencé en mai 2015 et il va conclure en mars 20149. Voilà.

Comme je l'ai dit, ce projet est donc organisé par une firme internationale basée à Paris. Il s'agit d'un audit, un cabinet d'audit

indépendant. Je vois que Maritza a envoyé le lien de cette révision. Si vous avez une contribution à nous faire, parce que nous voulons inclure des définitions avant la réunion d'Hyderabad, le plus grand nombre possible de réunions – de définitions.

En septembre, le 13 septembre, nous avons créé un espace wiki sur lequel nous avons posé des questions et s'il vous plait, participez : tous les ALS, toutes les RALO, tous les participants aux réunions de l'ICANN, ceux qui participent aussi au travail de l'ICANN, dans l'espace de l'ICANN, à la gouvernance de l'Internet, au Forum de gouvernance de l'Internet, toutes les personnes qui sont intéressées par le travail de l'ALAC et qui veulent que l'ALAC, l'organisation en tant que telle, puisse être améliorée pour être plus efficace. Veuillez participer. Vous devez répondre à un questionnaire.

Combien de temps avez-vous besoin pour répondre à ce questionnaire : entre 25 et 30 minutes, tout dépend du nombre de questions auxquelles vous voulez répondre ou si vous voulez davantage de détails aussi, vous pouvez le faire. Ce sera plus long. Vous allez vous-mêmes définir le temps que vous devrez y consacrer. Nous avons fait plusieurs tests sur cette enquête et en ce qui concerne la vie privée, les noms, les informations qui doivent être confidentielles, ces données ne seront pas publiées. Vous devez les fournir.

Nous allons traduire cela en français et en espagnol. Nous allons commencer à analyser vos réponses pendant cette semaine. Les questionnaires étaient plus longs que ce que les traducteurs ont fait, parce que nous sommes en train d'essayer de publier la version espagnole et la version française cette semaine. Donc ça a été fait.

Si vous avez besoin davantage d'informations, vous pouvez écrire à Jonathan aussi. Il est le responsable de ce processus et moi, je suis responsable de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, Nick est responsable de la partie Asie, Kim est responsable de la partie de l'Afrique et Tom s'occupe de la partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Donc, nous avons divisé cela par région, mais de toute façon, nous pouvons tous répondre que vous voulez nous poser. J'ai fait, j'ai élaboré trois diapositives pour vous donner les informations avec les dates, les liens et différentes choses que vous devez savoir.

Quel est l'objectif de cette révision maintenant ? At-Large devrait devenir plus efficace dans le futur, plus efficace et plus efficient. Et l'objectif est d'identifier les secteurs dans lesquels nous pouvons faire des améliorations, des modifications et voir en fonction de ce que la communauté At-Large pense, les aspects à améliorer et de tout ce qui peut être amélioré au sein de l'organisation d'At-Large. Donc, nous sommes en train d'essayer de travailler...

Sur les informations quantitatives et qualitatives qui nous ont été fournies à travers le questionnaire... Mais le questionnaire est l'outil le plus important, parce qu'il nous permet de réunir des informations de vous tous. Nous allons organiser quelques entretiens – on en a d'ailleurs déjà réalisés quelques-uns auprès de personnes d'Amérique latine, mais pas seulement des membres d'At-Large. J'ai essayé d'avoir, d'organiser des entretiens avec des personnes qui n'appartenaient pas seulement à At-Large ou l'ICANN, mais aussi à d'autres secteurs de façon à savoir

comment est-ce que ces gens considéraient At-Large et est-ce qu'At-Large fonctionnait correctement.

Les premières informations seront partagées lors de la réunion d'Hyderabad en Inde ou nous allons présenter les premières informations, vu que la période de réponse de notre questionnaire conclut, c'est-à-dire qu'elle conclut une semaine avant la réunion d'Hyderabad, ce qui nous permettra d'obtenir suffisamment de réponses. Avez-vous des questions là-dessus ?

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Rosa. C'était une très bonne présentation. Maritza, y a-t-il des questions sur le chat ?

MARITZA AGUERO: Non, nous n'avons pas de questions sur le chat. Mais quelqu'un vient de demander quand ce questionnaire ou ce sondage sera traduit en espagnol et en français ?

ROSA DELGADO: En principe, les traducteurs sont en train de travailler en ce moment pour avoir le sondage traduit et imprimé. Il va falloir que nous révisions cela. Étant donné que nous allons devoir probablement réviser les versions en français et en espagnol, nous nous attendons à ce que les questionnaires soient envoyés cette semaine même.

Or, il y a des délais ou des retards. Nous allons essayer de remettre la date de conclusion du sondage. Jusqu'à présent, nous n'avons envoyé que la version en anglais, mais je voudrais vous demander, Maritza, au sujet des personnes qui ont déjà commencé à répondre à ce sondage en anglais. Nous allons bien sur devoir attendre la version traduite, mais nous allons travailler sur la diffusion de ce sondage que nous allons partager dès cette semaine même en attendant que les versions en français et en espagnol soient prêtes.

MARITZA AGUERO: Nous allons transférer votre sondage dans ma clé et, Rosa, bien sûr nous allons attendre à avoir la version en espagnol et en français, espérons pouvoir compléter cette initiative dans les délais prévus.

ROSA DELGADO: Merci Humberto. Merci de me permettre d'avoir fait ma présentation, de m'avoir donné le temps pour la faire.

HUMBERTO CARRASCO: Je vous en prie, Rosa. Il était très important de vous entendre expliquer ce que vous êtes en train de faire. Votre travail est très important pour toute notre communauté. Nous savons l'importance de ce travail pour toute la communauté.

ROSA DELGADO: J'ai entendu des personnes qui parlaient de confusion entre le processus de médiation et le processus de révision indépendant. Les deux processus sont complètement indépendants. Le processus de

médiation est complètement indépendant et différent du processus de révision indépendante.

HUMBERTO CARRASCO

Merci Rosa. Il existe deux processus indépendants et je serai très bref avant de passer aux processus, au point suivant. Le processus de médiation est en cours d'élaboration : il devrait être complété en janvier l'année prochaine. Et Alberto Soto me demandait à ce sujet. Il m'a envoyé un email me demandant quand ce processus de médiation serait prêt.

De même, nous sommes prêts à travailler avec Alejandro au sein de la RALO – Alejandro Pisanty a fait une motion formelle qu'il a présentée et que je discuterais avec Maritza. Cela serait plus avantageux de le modifier dans notre document de travail. Mais je répète : je vais discuter de cela avec Maritza et je répondrai demain. Il ne nous reste plus beaucoup de temps.

Donc Maritza, voyons si nous avons le temps de passer au point suivant de l'ordre du jour. Je ne sais pas si on devrait peut-être revenir sur une autre question. Est-ce que vous avez d'autres informations à partager ?

MARITZA AGUERO:

Il doit rester un point à identifier. Il s'agit d'une motion de LACTLD et Alejandro Pisanty a proposé formellement qu'il nous fallait au moins deux personnes. Je ne sais pas si Alejandro est toujours connecté à cet appel, peut-être qu'il pourrait nous dire s'il voudrait faire partie de ce groupe et qu'il pourrait proposer une personne de la communauté qui puisse occuper ce poste et assumer cette fonction.

ALEJANDRO PISANTY:

Il y a deux aspects à considérer, mais ce sont deux aspects séparés. D'une part, nous avons la motion formelle de soutenir la motion de LACTLD qui a à peu près le soutien de cinq personnes – Vanda, Aicha et Alberto Soto entre autres – et le secrétariat et le Président peuvent travailler sur les processus, poursuivre ce qui est à suivre pour la rédaction de la déclaration et qui comprend également la période de discussion et de consultation après laquelle les motions doivent être présentées sans exception.

Le deuxième point est l'invitation d'Andres à ce que nous désignons deux individus pour qu'ils appartiennent au groupe.

Cela est indépendant de la déclaration de LACRALO et si LACRALO ne publie aucune déclaration, si elle publie une autre déclaration comme résultat du processus que nous avons suivi, nous pourrions mettre en place un autre processus jusqu'à ce que celui-ci soit conclu. Je pense que si on avait une autre proposition à faire, il serait utile de se rappeler que nous n'aurions point de résolution et nous n'avons pas suivi les processus de LACRALO et de LACTLD.

Donc, il serait important que la liste de diffusion suive le travail, les blogs et les listes d'autres personnes qui pourraient participer à cette diffusion. Il est nécessaire que nous ayons suffisamment de temps pour que les personnes se proposent en tant que bénévoles, et c'est pour ça que nous avons présenté une autre motion pour que les personnes soient sûres de qui sont ces personnes.

MARITZA AGUERO: Alejandro, nous allons considérer cette question, ce que vous dites. Nous allons cela par email afin que tous les membres de la communauté puissent s'exprimer et s'impliquer. Quelqu'un allait intervenir, je pense.

HUMBERTO CARRASCO: Je vais maintenant donner la parole à Carlos Vera.

CARLOS VERA: J'espère que vous m'entendez correctement. Je soutiens la motion. Des fois, il est difficile lorsque nous sommes uniquement connectés à travers le téléphone – c'est mon cas. Nous voudrions savoir si Alejandro tient à participer à ce groupe. Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Merci Carlos. Maritza, y a-t-il autre chose sur le chat qu'il faut que nous sachions ?

MARITZA AGUERO: Il n'y a plus d'autres commentaires ou de questions sur le chat.

HUMBERTO CARRASCO: Merci. Cette réunion a été très utile et nous allons donc traiter la demande d'Alejandro. Je voudrais vous remercier et vous souhaiter une bonne soirée ou une bonne matinée selon où vous êtes.

MARITZA AGUERO: Merci. Cet appel est maintenant conclu. La réunion est maintenant ajournée. Merci d'avoir participé. Rappelez-vous de déconnecter toutes les lignes et ayez une bonne fin de journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]